

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de juin, à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est rassemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs: 0

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Désignation des 3 représentants de la Ville au sein du Comité de Pilotage relatif à l'organisation de la course pédestre « Classique Internationale Marseille / Cassis ».

N°11

Date de Publication
15 JUIN 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
15 JUIN 2020
Date de la convocation
2 juin 2020

Madame le Maire expose à ses collègues que :

Vu la convention pour l'organisation de la course pédestre Marseille Cassis conclue entre l'association SCO Sainte Marguerite et la ville de Cassis

Le mandat des 3 représentants de la Ville de Cassis au sein du Comité de Pilotage relatif à l'organisation de la course pédestre « Classique Internationale Marseille / Cassis » ayant expiré avec celui de la précédente assemblée, il convient de désigner les 3 nouveaux représentants, le Maire étant désigné d'office.

Le rapporteur propose au conseil municipal de désigner Madame le Maire, M. Michel MORTELETTE et M. Eric FIGAROLI pour siéger au sein du Comité de Pilotage susvisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions :

Mmes BRUNET, FIGARELLA – MM. BOYER, FAVIER, MAS-FRAISSINET

Ainsi fait et délibéré, le 9 juin 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

